



RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_13-DE



COMMUNE DE VAULX-EN-VELIN

DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance de **28 mars 2024**

Membres du conseil municipal			
En exercice	Présents	Procurations	Absents
43	29	5	9

Date de convocation le **21 mars 2024**

Présidente : Madame La Maire Hélène **GEOFFROY**

Secrétaire : Monsieur Karim **BALIT**

**V\_DEL\_240328\_13**

**Avenant au protocole Habitat - Renouvellement des résidences SOLLAR des  
Grandes Cités, Eurorex, Domaine de la Cote et Nelli**

**Rapporteuse: Madame KAOUAH**

Présents :

Hélène **GEOFFROY**, Stéphane **GOMEZ**, Kaoutar **DAHOU**, Matthieu **FISCHER**, Muriel **LECERF**, Philippe **MOINE**, Myriam **MOSTEFAOUI**, Antoinette **ATTO**, Régis **DUVERT**, Nadia **LAKEHAL**, Michel **ROCHER**, Josette **PRALY**, Patrice **GUILLERMIN-DUMAS**, Nassima **KAOUAH**, Pierre **DUSSURGEY**, Fatma **FARTAS**, Joëlle **GIANNETTI**, Liliane **GILET-BADIOU**, Eric **BAGES-LIMOGES**, Véronique **STAGNOLI**, Dehbia **DJERBIB**, Charazède **GAHROURI**, Christine **JACOB**, Harun **ARAZ**, Abdoulaye **SOW**, Christine **BERTIN**, Monique **MARTINEZ**, Karim **BALIT**, Soufia **MAAROUK**

Procuration :

Ahmed **CHEKHAB** donne pouvoir à Myriam **MOSTEFAOUI**, Yvette **JANIN** donne pouvoir à Stéphane **GOMEZ**, Frédéric **KIZILDAG** donne pouvoir à Nadia **LAKEHAL**, David **LAÏB** donne pouvoir à Hélène **GEOFFROY**, Audrey **WATRELOT** donne pouvoir à Christine **BERTIN**

Absents :

Nacera **ALLEM**, Nordine **GASMI**, Mustapha **USTA**, Sacha **FORCA**, Richard **MARION**, Ange **VIDAL**, Carlos **PEREIRA**, Maoulida **M'MADI**, Thierry **ELIEN**

**Mesdames, Messieurs,**

Le 16 décembre 2021, le conseil municipal avait approuvé, par habitat et renouvellement urbain des patrimoines SOLLAR (Grandes cités TASE, pavillons Nelli, Eurorex, Domaine de la Côte).

Pour rappel, la SA d'HLM SOLLAR est propriétaire d'un ensemble immobilier de 299 logements répartis entre quatre résidences qui s'étendent entre l'avenue des Canuts au Nord, l'avenue Salengro à l'ouest et la rue de Brunel au Sud :

- les Grandes Cités (188 logements) ;
- les pavillons Nelli (25 logements) ;
- Eurorex (50 logements) ;
- le Domaine de la Cote (35 logements).

Le protocole concerne essentiellement la rénovation des douze bâtiments des Grandes Cités TASE et de leurs espaces extérieurs et il a pour but d'engager des actions conjointes entre la SOLLAR, la Ville et la Métropole.

Dans ce protocole, la Ville s'est engagée, entre autres, à :

- requalifier les jardins familiaux et la rue Joseph Auguste Blanc : le projet de remise en état des parcelles en état d'abandon, de redéfinition des espaces et d'animation des jardins reste à construire par la Ville en lien avec les habitants du quartier ;
- réaliser à ses frais et sous sa maîtrise d'ouvrage la continuité de la serrurerie patrimoniale autour des jardins familiaux pour permettre un fonctionnement de type « parc urbain », avec une fermeture nocturne et installer deux portails sur la rue Joseph Auguste Blanc de domanialité communale ;
- procéder à l'acquisition de trois parcelles appartenant à la société SOLLAR et destinés à devenir des espaces publics ;
- assurer la fermeture nocturne des jardins familiaux et notamment des deux portails de la rue Auguste Blanc et déployer les mesures de sécurisation de l'espace public nécessaires (vidéo protection, médiation,...).

Dans ce protocole, il est prévu un volet de régularisation foncière afin de réattribuer les parcelles en fonction de leur usage réel. Il est prévu que des parties des parcelles BO 425 pour 1 280 m<sup>2</sup> et BO 247 pour 1 640 m<sup>2</sup> appartenant à la SOLLAR soient réattribuées à la ville de Vaulx-en-Velin.

Une parcelle appartenant au domaine privé de la Ville est aujourd'hui utilisée par la SOLLAR. Il s'agit de la parcelle BO 338 d'une superficie de 247 m<sup>2</sup>.

Un avenant n°1 au protocole, joint à la présente délibération, est nécessaire afin d'intégrer cette parcelle dans la régularisation foncière globale du site et pour finaliser l'opération de rénovation des Grandes Cités TASE.

**Ceci étant exposé, il vous est proposé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir :**

- approuver l'avenant n°1 au protocole habitat et renouvellement urbain des patrimoines SOLLAR et autoriser madame la maire à le signer.

## LE CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 10/04/2024

Reçu en préfecture le 10/04/2024

Publié le

S<sup>2</sup>LO

ID : 069-216902569-20240328-V\_DEL\_240328\_13-DE

### Après avoir délibéré, décide,

- d'approuver l'avenant n°1 au protocole habitat et renouvellement urbain des patrimoines SOLLAR et autoriser madame la maire à le signer.

Suffrages exprimés	<b>34</b>	
Vote(s) Pour	<b>34</b>	Hélène <b>GEOFFROY</b> , Stéphane <b>GOMEZ</b> , Kaoutar <b>DAHOUM</b> , Matthieu <b>FISCHER</b> , Muriel <b>LECERF</b> , Philippe <b>MOINE</b> , Myriam <b>MOSTEFAOUI</b> , Ahmed <b>CHEKHAB</b> , Antoinette <b>ATTO</b> , Régis <b>DUVERT</b> , Nadia <b>LAKEHAL</b> , Michel <b>ROCHER</b> , Josette <b>PRALY</b> , Patrice <b>GUILLERMIN-DUMAS</b> , Nassima <b>KAOUAH</b> , Pierre <b>DUSSURGEY</b> , Fatma <b>FARTAS</b> , Yvette <b>JANIN</b> , Joëlle <b>GIANNETTI</b> , Liliane <b>GILET-BADIOU</b> , Eric <b>BAGES-LIMOGES</b> , Véronique <b>STAGNOLI</b> , Dehbia <b>DJERBIB</b> , Charazède <b>GAHROURI</b> , Christine <b>JACOB</b> , Harun <b>ARAZ</b> , Abdoulaye <b>SOW</b> , Frédéric <b>KIZILDAG</b> , David <b>LAÏB</b> , Audrey <b>WATRELOT</b> , Christine <b>BERTIN</b> , Monique <b>MARTINEZ</b> , Karim <b>BALIT</b> , Soufia <b>MAAROUK</b>
Vote(s) Contre	<b>0</b>	
Abstention(s)	<b>0</b>	
Ne prend pas part au vote	<b>0</b>	

Ainsi fait et délibéré le jeudi 28 mars 2024.



**Le secrétaire de séance**

**Karim BALIT**

## Protocole Habitat

# Renouvellement des patrimoines SOLLAR de Vaulx-en-Velin : Grandes Cités TASE, Pavillons Nelli, Eurorex et Domaine de la côte

## AVENANT 1



**GRAND LYON**  
la métropole



  
**RÉPUBLIQUE  
FRANÇAISE**  
*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## 1. RAPPEL DU CONTEXTE

Le programme de requalification des patrimoines SOLLAR de Vaulx en Velin a fait l'objet d'un protocole signé lors de la pose de la première pierre du 15 septembre 2022.



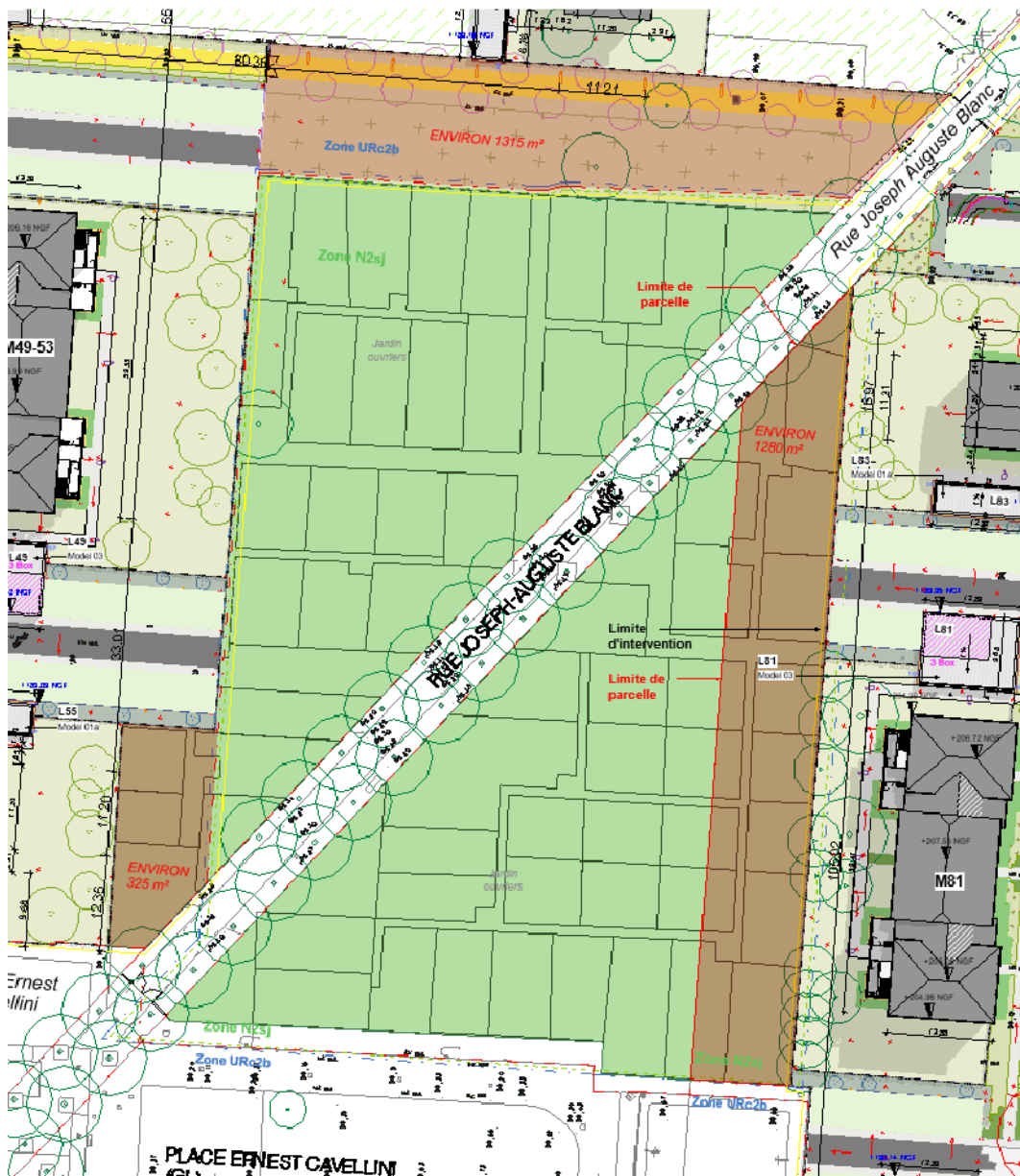
Ce document rappelle les ambitions du projet, et précise les engagements de chacune des parties prenantes.

## 2. OBJET DU PRESENT AVENANT

Le programme de travaux de requalification des Grandes Cité TASE nécessite des régularisations foncières. Certaines de ces régularisations ont déjà été identifiées dans le protocole, et une nouvelle régularisation est à prévoir.

### a) Régularisations foncières déjà prévues au protocole – inchangées

Pour mémoire, le protocole précise que les 3 parcelles identifiées en rouge ci-dessous, et actuellement détenues par SOLLAR seront rétrocédée à la commune de Vaulx en Velin.



## b) Nouvelles régularisations foncières

La parcelle N°000 BO 338, d'une contenance de 247m<sup>2</sup> est actuellement détenue par la ville de Vaulx en Velin.

Cette parcelle devra faire l'objet d'un nouveau découpage afin d'en rétrocéder la partie identifiée en rouge ci-dessous d'une capacité d'environ 191m<sup>2</sup> à SOLLAR.



- ⇒ La ville de Vaulx-en-Velin s'engage :
  - à rétrocéder à SOLLAR la parcelle délimitée en rouge ci-dessus d'une capacité d'environ 191m<sup>2</sup>, à la valeur de l'avis des domaines, et au plus tard le 31 janvier 2025
  - à autoriser SOLLAR à réaliser son programme de travaux conformément au plan ci-dessus en attente de cette régularisation foncière
- ⇒ Sollar s'engage à procéder à l'acquisition de la parcelle délimitée en rouge ci-dessus d'une capacité d'environ 191m<sup>2</sup> auprès de la ville de Vaulx en Velin.

### 3. AUTRES CLAUSES DU PROTOCOLE

L'ensemble des autres clauses du protocole sont inchangées.

#### Signataires

Lyon, le

Pour la Ville de Vaulx-en-Velin

Le Maire de Vaulx-en-Velin ou son représentant

Pour la SOLLAR, Le Directeur Général ou son représentant

#### Annexes :

PLAN DE LA PARCELLE A RETROCEDER